

La rentrée parlementaire 2016 aura lieu le 15 septembre

■ Il y a un préaccord pour l'avancer au 3^e jeudi de septembre au lieu du 2^e mardi d'octobre.

Les députés fédéraux vont écarter leurs vacances d'été. Les chefs des groupes politiques représentés à la Chambre ont dégagé un consensus, mercredi, lors de la conférence des présidents, pour anticiper la rentrée parlementaire. "Elle devrait avoir lieu le troisième jeudi de septembre, à la place du traditionnel deuxième mardi d'octobre", annonce Catherine Fonck, la cheffe du groupe CDH.

Une autre source confirme l'information, même si, à ce stade-ci, il faut plutôt parler d'un préaccord que d'un accord. Celui-ci devrait être conclu, sauf surprise, la semaine prochaine.

Concrètement, la rentrée parlementaire 2016 aura dès lors lieu le 15 septembre et non le 11 octobre. En 2017, le troisième jeudi de septembre tombera le 21; et ainsi de suite.

Les Régions montrent l'exemple

"Pour le dire franchement, c'était un peu la honte que le Parlement fédéral soit le dernier à faire sa rentrée", commente M^{me} Fonck. Les hémicycles régionaux reprennent effectivement leurs travaux dès septembre. Par ailleurs, ajoute l'élue

humaniste, "formellement, ce qu'on fait, c'est anticiper de manière systématique la reprise des séances plénières de la Chambre. Pour modifier la date de l'ouverture de la nouvelle session parlementaire, il faut modifier la Constitution.

Or, l'article concerné (NdlR, l'article 44) n'est pas ouvert à révision sous cette législature."

C'est Ecolo-Groen qui a réactivé le débat sur la rentrée parlementaire – débat qui existe depuis des années. En date du 15 octobre 2015, ses chefs de groupe, Jean-Marc Nolle et Kristof

Calvo, envoyaient un courrier au président de la Chambre, Siegfried Bracke (N-VA), pour réclamer une discussion sur "la modernisation du Parlement".

Le préaccord de mercredi dépasse le cadre de la seule rentrée. Deux autres décisions font l'objet d'un consensus.

Premièrement, les commissions parlementaires (lieux où les députés préparent les travaux des séances plénières) se remettront au boulot à partir du 1^{er} septembre. Des réunions de commission avaient déjà régulièrement lieu en septembre. Mais, à présent, la reprise des travaux sera systématique pour l'ensemble des commissions.

Deuxièmement, il sera plus simple de convoquer une commission pendant les

vacances. Le ministre concerné perdra en effet son droit de veto pour la mise à l'agenda d'une réunion.

"State of the Union"

Les commissions parlementaires se remettront au travail à partir du 1^{er} septembre.

Parallèlement, les partis n'ont pu se mettre d'accord mercredi sur une autre proposition. Elle consistait à anticiper, également au troisième jeudi de septembre, la déclaration de politique gouvernementale ("State of the Union") que le Premier ministre prononce devant la Chambre, traditionnellement,

à l'ouverture de la nouvelle session. Ce discours sert à présenter les grandes orientations prises dans le cadre de la confection du budget de l'année à venir. Mais, bien souvent, le gouvernement ne se met d'accord qu'au dernier moment.

Certains partis – singulièrement le MR, le PS et l'Open VLD – craignent dès lors que si la déclaration a lieu en septembre, le Premier ministre n'ait pas grand-chose à annoncer. En outre, font-ils valoir, le calendrier européen prévoit que les budgets nationaux doivent être déposés devant la Commission en octobre. Bref, le chef du gouvernement continuera sans doute à lire le "State of the Union" le deuxième mardi d'octobre.

Antoine Clevers